



## Enorme dette à l'urssaf je suis perdue j'ai besoin d'aide

Par **JO1009**, le **22/03/2014** à **13:40**

Bonjour,

Je suis gérante d'une sarl.

Je n'ai qu'un seul salarié.

Et depuis 7 ans j'accumule une dette à l'urssaf qui s'élève à aujourd'hui à 40000€ pénalité incluses.

Je suis dans l'incapacité de régler une telle somme.

Je viens de recevoir une Signification de Contrainte par un huissier.

Je suis au bout du rouleau, je n'ai plus le droit à aucun découvert auprès de ma banque ni à aucun crédit car j'ai plusieurs inscriptions privilège de l'urssaf.

Mon activité tourne moyennement.

Je veux m'en sortir et établir un plan de remboursement mais l'urssaf reste fermée à toutes mes demandes. Que dois-je faire ?

Le cabinet de l'huissier m'a dit que si sous 15 jours je ne leur verse pas la somme, je vais recevoir un courrier d'injonction ou il vont devoir se déplacer mais il faut savoir que ma sarl est domiciliée chez moi, à mon domicile j'ai un bureau.

Ont-ils le droit de saisir quoi que ce soit ?

L'huissier m'a également dit que si il ne percevait pas les fonds, il retournera le dossier à l'urssaf et ensuite que se passera-t-il ?

Je suis vraiment perdue ....

J'ai vraiment besoin d'aide

Je veux rembourser et m'en sortir.

Aidez-moi svp